



# Formulaire d'inscription 2024/2025

## Coordonnées de l'adhérent

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

## Coordonnées des parents / tuteurs légaux pour l'inscription d'un mineur

Nom Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone 1 \_\_\_\_\_

Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

## Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone 1 \_\_\_\_\_ Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Problèmes médicaux  
(allergies, asthme...) \_\_\_\_\_

- J'autorise l'association Parkour Old School à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cas où un accident surviendrait à mon enfant.
- Je n'autorise pas l'association Parkour Old School à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cas où un accident surviendrait à mon enfant.



# Formulaire d'inscription 2024/2025

## Cours

Jour(s) choisi(s) \_\_\_\_\_

Horaire(s) choisi(s) \_\_\_\_\_

Ville du/des cours \_\_\_\_\_

## Cotisation 2024/2025 (cochez la formule choisie)

- 180 € 5-7 ans pour 1 cours de 45min/semaine
- 200 € - de 18 ans pour 1 cours d'1h/semaine
- 280 € -18 ans pour 2 cours d'1h/semaine
- 100 € carte 10 cours d'1h -de 18 ans
  
- 230 € adulte pour 1 cours d'1h/semaine
- 120 € carte 10 cours d'1h adulte
  
- 10 € adhésion individuelle obligatoire à Pouldreuzic Loisirs (que pour les cours de Pouldreuzic et à régler dans la première mensualité pour les paiements en plusieurs fois.)
- 15 € adhésion famille (à partir de 2 membres de la même famille) obligatoire à Pouldreuzic Loisirs (que pour les cours de Pouldreuzic et à régler dans la première mensualité pour les paiements en plusieurs fois)
- 7 € adhésion individuelle obligatoire à la MPT Ergué-Armel (que pour les cours de Quimper et à régler dans la première mensualité pour les paiements en plusieurs fois)
- 14 € adhésion famille (à partir de 2 membres de la même famille) obligatoire à la MPT de Quimper (que pour les cours de Quimper et à régler dans la première mensualité pour les paiements en plusieurs fois)

-10 % sur la 2<sup>e</sup> inscription et suivantes de membres de la même famille (même adresse)

Pour les inscriptions en ligne via hello asso, saisir le code **FAMILL2024** en code promo

LES COTISATIONS VERSEES NE SONT PAS REMBOURSABLES



# Formulaire d'inscription 2024/2025

## Paiement de la cotisation

- Chèque en 1 fois
- Chèque en 2 fois
- Chèque en 3 fois
- En CB en une fois inscription en ligne via <https://www.helloasso.com/associations/parkour-old-school/>
- En espèces
- ANCV (coupon sport ou chèque vacances)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Parkour Old School

## Achat T-shirt logo Parkour Old School en option

- T-shirt enfant 17 €
- T-shirt adulte 22 €
  
- Chèque
- Espèces

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Parkour Old School (aucun retour possible des vêtements)

## Droit à l'image

L'adhérent ou son  
responsable légal \_\_\_\_\_

- Autorise
- N'autorise pas

L'association Parkour Old School à utiliser à titre gratuit les photographies et vidéos prises pendant les cours et stages.



# Formulaire d'inscription 2024/2025

## Données personnelles

L'adhérent accepte que l'association Parkour Old School utilise ses données personnelles dans le cadre de ses activités.

L'association Parkour Old School s'engage à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager ses données personnelles avec des tiers, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal



# Formulaire d'inscription 2024/2025

## Règlement intérieur de l'association Parkour Old School

Les cours seront assurés par les professeurs de l'équipe de Dominique LEXILUS.

### Article 1 : Lieu et horaires

Les salles pour les cours de Parkour sont :

- **Le gymnase Manu Berrou du Guilvinec**  
**Lundi :**  
17h45-18h45 : 8/12 ans  
18h45-19h45 : 8/12 ans  
19h45-20h45 : 13/17 ans
  
- **Espace Bréhoulou de Fouesnant (salle 3)**  
**Mercredi :**  
12h45-13h30 : 5/7 ans  
13h30-14h30 : 8/12 ans  
14h30-15h30 : 8/12 ans  
15h30-16h30 : 13/17 ans
  
- **QUIMPER**  
**Salle Edmond Michelet Place Victor Schoelcher**  
**Lundi :**  
17h30-18h30 : 8/12 ans  
18h30-19h30 : 8/12 ans  
**Gymnase 32 rue Jules Noël**  
**Mercredi :**  
14h45-15h30 : 5/7 ans  
15h30-16h30 : 8/12 ans  
16h30-17h30 : 8/12 ans  
19h45-20h45 : 13/17 ans  
20h45-22h : adultes  
**Ecole Notre Dame 6 rue Keromnès**  
**Jedi :**  
18h-19h : 8/12 ans  
19h-20h : 8/12 ans  
20h-21h : 13/17 ans
  
- **Espace Sportif Kerandouret de Loctudy (dojo)**  
**Mercredi :**  
12h-13h : 7/10 ans  
13h-14h : 11/14 ans  
**Samedi :**



# Formulaire d'inscription 2024/2025

15h-16h : 7/10 ans

16h-17h : 11/14 ans

➤ **Espace Raphalen de Ploneour Lanvern (dojo)**

**Mercredi :**

16h-17h : 7/10 ans

17h-18h : 11/13 ans

18h-19h : 14/17 ans

➤ **Gymnase Saint Gabriel de Pont L'abbé**

**Vendredi :**

18h-19h : 11/13 ans

19h-20h : 11/13 ans

20h-21h : 14/17 ans

➤ **Gymnase rue de la Mer de Pouldreuzic**

**Samedi :**

9h-10h : 7/10 ans

10h-11h : 11/13 ans

11h-12h : 14/17 ans

## Article 2 : Fréquentation des salles

Les cours sont dispensés, hors vacances scolaires et jours fériés, dans les installations mises à disposition sous convention par les municipalités. En cas de fermeture des installations, l'association Parkour Old School n'est pas tenue de rembourser ou de remplacer les séances annulées.

Sont autorisées à fréquenter les salles :

- Les adhérents à jour de leur cotisation
- Les personnes invitées.

La désignation des personnes fréquentant la salle pendant les périodes d'entraînement est sous la responsabilité du professeur.

## Article 3 : Cotisation

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription ou **au plus tard après 2 entraînements.**

Le règlement de la cotisation permet de fréquenter la salle selon le planning défini dans les articles 1 et 2, et selon la catégorie souscrite. Elle permet également de disposer des infrastructures et du matériel de l'association en respectant les articles 6, 8 et 9.

## Article 4 : Remboursement

Il ne sera procédé à aucun remboursement des cotisations de l'arrêt d'un adhérent.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des cotisations en cas de force majeure (comme arrêt des cours imposé par des mesures sanitaires).

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'arrêt maladie des professeurs ou en cas du départ d'un professeur.



# Formulaire d'inscription 2024/2025

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'arrêt d'un adhérent du fait d'un comportement inadapté à l'éthique de la pratique sportive.

## Article 5 : Adhésion à l'association

Lors de l'adhésion à l'association, le membre doit :

- S'acquitter de la cotisation annuelle,
- Fournir un certificat médical datant de moins de trois mois avec la mention : « autorisant la pratique du Parkour », pour une première adhésion ou du questionnaire de santé en cas d'un renouvellement.

## Article 6 : Les règles de sécurité

Seule la pratique du Parkour est autorisée pendant les heures d'ouverture précisées à l'article 1.

Les accidents survenus en dehors de l'activité Parkour sont sous l'entière responsabilité des adhérents majeurs ou des responsables légaux des enfants mineurs, accompagnés ou non pendant les heures d'ouverture.

Dans l'attente de l'ouverture de la salle par le professeur, les mineurs doivent attendre en compagnie d'un adulte et ne doivent pas être laissés seuls devant la salle ou à ses abords.

## Article 7 : Les règles sanitaires

Chaque adhérent doit impérativement respecter les règles sanitaires en vigueur et leurs évolutions.

## Article 8 : Entretien de la salle et du matériel de l'association

L'entretien des salles est assuré par le personnel municipal ou par le personnel des établissements.

L'entretien du matériel est à la charge de l'association.

Chaque membre de l'association est tenu de veiller à la propreté de la salle, de participer à la mise en place et au rangement du matériel en début et fin de séance.

## Article 9 : Vols et dégradations

L'association Parkour Old School ne peut être tenue pour responsable des vols ou dégradations d'effets personnels appartenant aux adhérents.

## Article 10 : Tenue vestimentaire

Tous les adhérents devront se conformer à pratiquer le Parkour dans une tenue adaptée (jogging, t-shirt, chaussettes et baskets).

Chaque adhérent devra avoir une bouteille d'eau individuelle.

## Article 11 : Les sanctions

L'association Parkour Old School se réserve le droit d'interdire l'accès aux salles à toutes personnes dont le comportement et/ou la tenue vestimentaire seraient jugés non conformes à l'éthique sportive et/ou au non-respect des règles sanitaires.



# Formulaire d'inscription 2024/2025

J'ai pris connaissance du présent règlement intérieur

**Signature de l'adhérent ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :**

Engagement de bénévolat





## Formulaire d'inscription 2024/2025

Je peux me rendre disponible pour aider l'association Parkour Old School pendant les forums, les événements (remise formulaire inscription et renseignements, billetterie, bar, restauration, mise en place et rangement...).

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone 1 \_\_\_\_\_ Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_